



L'AMETRA06 se mobilise pour la vaccination en entreprise

Les Services de Prévention et de Santé au Travail accompagnent les entreprises dans la lutte contre la Covid et sont les plus à même d'organiser la vaccination en milieu de travail pour répondre aux attentes des employeurs et des salariés. Ainsi, dans le cadre de la stratégie nationale de vaccination, **l'AMETRA06 a lancé sa campagne de vaccination en entreprise** en ce début du mois de janvier 2022. La première phase de cette action a ciblé, pour des raisons d'efficacité et de créneaux limités, les adhérents ayant un effectif de plus de 100 salariés. Une information leur a été transmise par e-mail dès le 4 janvier dernier pour leur proposer des sessions de vaccination programmées les 10, 11 et 12 janvier et leur permettre de s'y inscrire. Le respect de pré requis indispensables à une bonne organisation, pour l'accueil de nos professionnels de santé et la mise en place de la vaccination dans le respect des règles fixées par les autorités sanitaires conditionnait l'inscription.


Malgré des délais très courts pour mettre en place l'organisation et la logistique, le succès a été au rendez-vous et très vite les plannings se sont remplis pour répondre aux demandes des entreprises et de leurs salariés volontaires. De nouvelles sessions seront prochainement ouvertes aux salariés inscrits sur liste d'attente et aux entreprises ayant préféré reporter l'action.

La deuxième phase de cette campagne de vaccination sur site sera prochainement lancée pour les entreprises de moins de 100 salariés qui seront également informées par email.

Quel bilan de cette campagne de vaccination en entreprise ?

- 3 journées de vaccination
- 21 sessions (demi-journées)
- 13 entreprises inscrites
- 404 salariés vaccinés
- 10 infirmiers en santé au travail
- Mobilisation des services supports, médicaux et techniques de l'AMETRA06

Retour d'expérience de Schneider Electric

Life Is On |  L'entreprise Schneider Electric encourage ses salariés à se faire vacciner, c'est donc tout naturellement qu'elle s'est inscrite dans la campagne de vaccination lancée par l'AMETRA06 afin d'organiser une session dans leurs locaux avec la mise à disposition de l'infirmerie.

Après avoir lancé une communication interne par email, par voie d'affichage dans les lieux stratégiques de l'entreprise, et par le relais des chefs d'équipes, notamment pour toucher les équipes de production, les demandes ne se sont pas fait attendre. Ainsi, en à peine 48 heures, tous les créneaux de vaccination ont été remplis et plus d'une dizaine de salariés se sont inscrits sur liste d'attente. Chaque jour de nouveaux salariés souhaitent s'inscrire.

Les avantages de la vaccination sur site

Cette opportunité représente un atout important pour les salariés qui peuvent se faire vacciner sur leur lieu de travail, sans avoir la nécessité de prendre rendez-vous auprès d'un centre dont les délais, pour obtenir un rendez-vous, peuvent être longs.

Un autre argument avancé est le côté "rassurant" de se faire vacciner dans son entreprise et d'être accompagné par des personnes connues et de confiance...à noter, en effet, qu'une primo vaccination a été faite à la demande d'un salarié qui, jusque-là ne souhaitait pas se faire vacciner. Certains salariés ont annulé leur rendez-vous en centre de vaccination pour privilégier la vaccination chez Schneider Electric et 6 salariés en télétravail se sont organisés pour se déplacer sur site afin de bénéficier de la vaccination. Les managers ont accueilli très positivement cette campagne et confirment également la très bonne perception qu'en ont eu leurs équipes.



Témoignage d'un salarié

Dominique Bonarigo, Ingénieur logiciel, confirme : "Cette initiative est formidable ! Cela évite de se déplacer à l'extérieur. C'est une raison de plus pour se faire vacciner ! L'organisation du rendez-vous s'est faite très rapidement et c'est bien plus convivial. J'ai même annulé le rendez-vous que j'avais pris en centre de vaccination et je me suis organisé pour décaler une journée de télétravail afin d'être présent dans l'entreprise le jour de la campagne. Je tiens d'ailleurs à remercier les équipes de Schneider Electric et de l'AMETRA06 pour leur travail."



Ressenti du binôme AMETRA06

Marie Faria et Gilles Boursier (infirmiers en santé au travail) ont constitué le binôme qui est intervenu sur cette session de vaccination. Ils ont également participé à d'autres sessions, dans d'autres entreprises. Ils retirent de cette expérience une grande satisfaction d'avoir participé à cette campagne et d'être allés dans les entreprises, à la rencontre des salariés avec qui ils ont eu de bons contacts et qui ont manifesté leur satisfaction de pouvoir se faire vacciner sur leur lieu de travail. "On y prendrait presque goût !" s'est même exclamé un salarié !

Les quelques annulations pour cause d'infection à la Covid ou de cas contacts ont permis de vacciner des salariés en liste d'attente et de ne pas perdre de doses de vaccin. Un autre point qu'ils souhaitent souligner est la très bonne organisation en interne. Malgré les délais très courts, l'équipe a été très réactive sur la logistique (matériel/vaccins). La possibilité de pouvoir joindre des médecins du travail par téléphone en cas de question spécifique a été aussi très important. Nous remercions également les entreprises qui ont tout mis en oeuvre pour nous accueillir et nous permettre de mener à bien notre mission.

Remerciements particuliers à Monsieur Jean-François Brassart, Responsable Santé Sécurité de Schneider Electric pour sa collaboration à cet article.

Actualités AMETRA06

Tout savoir sur l'Action de Formation et de Prévention (AFP) pour le suivi médical des salariés saisonniers

L'article D. 4625-22 du Code du travail organise le suivi médical des saisonniers selon la nature temporaire des contrats. [Pour les contrats inférieurs à 45 jours \(avec ou sans risques particuliers\) et les contrats supérieurs ou égaux à 45 jours mais sans risques particuliers*](#), le salarié saisonnier bénéficie d'une AFP.

Qu'est-ce que l'AFP ?

Organisée par le service de prévention et de santé au travail (SPST), l'action de formation et de prévention remplace la visite d'embauche et est obligatoire. Elle a pour objectif d'inciter les saisonniers à être acteurs de leur santé et de leur sécurité au travail. Cela passe par une sensibilisation à la prévention des risques présents dans leur environnement de travail, mais aussi par leur repérage afin de les réduire, voire de les supprimer. Il s'agit également de les informer sur le rôle et les missions du SPST.

Comment s'organise-t-elle ?

D'une durée d'1 heure, l'action de formation et de prévention se déroule en petits groupes (20 participants maximum) et peut être organisée en entreprise ou en sessions multi-entreprises. Elle peut être animée par des médecins du travail ou collaborateurs médecins, des infirmier(e)s en santé au travail, des assistant(e)s en santé au travail ou des formateur(trice)s.

Quel est son contenu ?

L'objectif est d'informer, de sensibiliser et d'inciter les salariés saisonniers à échanger avec les professionnels de santé en adaptant systématiquement le contenu au(x) métier(s) ciblé(s). Le déroulement d'une AFP se veut interactif avec, entre autres, des présentations PowerPoint, vidéos, questionnaires et remise de supports de prévention.

Les AFP AMETRA06



Pour la saison hivernale 2022, les activités ciblées en montagne ont été l'hôtellerie, la restauration et les skimen. Ainsi, les 20 et 21 janvier derniers, nos équipes sont intervenues sur 2 stations, au cours de 8 sessions organisées pour la sensibilisation de près de 150 saisonniers.

L'AMETRA06 reconduira cette opération en proposant des AFP sur les métiers liés à l'activité saisonnière estivale.

Cet été, vous employez des saisonniers éligibles à l'AFP ? Vous serez prochainement tenus informés des modalités de cette action.

Pour rappel, le salarié saisonnier en contrat supérieur ou égal à 45 jours dont le poste de travail présente des risques particuliers bénéficie d'un suivi individuel renforcé et donc un examen médical d'aptitude à l'embauche avec le médecin du travail.*

* Risques particuliers mentionnés à l'article R. 4624-23 du Code du travail.

Pour commencer l'année avec un peu de légèreté...

Créée en 1946, la médecine du travail trouve ses origines depuis bien plus longtemps dans nombre de civilisations. Nous vous proposons d'en découvrir plus en 3 minutes et 25 secondes, montre en main ! Pleine d'humour, cette vidéo a été pensée pour vous employeur et pour vos salariés.

A regarder d'urgence et sans modération sur notre chaîne Youtube ! [ICI](#)

Webinaire "Comment réussir le maintien en emploi de vos salariés"

Retrouvez le replay et la présentation de ce webinaire du 13 janvier dernier notre site web, ametra06.org - rubrique [Webinaires] [ICI](#)

Points Covid-19

Entrée en vigueur du pass vaccinal au 24 janvier 2022

Toute personne âgée de plus de 16 ans doit justifier d'un schéma vaccinal complet pour accéder aux activités de loisirs, restaurants, bars, salons, déplacements interrégionaux. Le délai pour effectuer la dose de rappel sera ramené à 4 mois à partir du 15 février prochain. > Plus d'info [ICI](#)

Allègement des mesures sanitaires au 2 février 2022

Le gouvernement a annoncé le 20 janvier la fin de restrictions sanitaires :

- Le télétravail n'est plus obligatoire mais recommandé
- La fin du port du masque en extérieur
- La suppression de la jauge d'accueil du public dans les ERP

> Protocole sanitaire en vigueur au 21/01/22 [ICI](#) > Comparatif [ICI](#)

Tout savoir sur les règles d'isolement.....

Pour comprendre et bien appliquer les règles d'isolement, retrouvez nos logigrammes organisés selon les symptômes et le schéma vaccinal > [ICI](#)

..... et la vaccination

Boîte à outils pour sensibiliser à la vaccination en entreprise

- 4 bonnes raisons de se faire vacciner (document + affiche)
 - Fonctionnement du vaccin ARN messager
 - Vrai/Faux de 5 affirmations sur la vaccination Covid-19
- > Supports consultables et téléchargeables [ICI](#)

Webinaire "Covid-19 : la vaccination, un outil de prévention efficace"

Lundi 31 janvier | 11h00 [présanse](#) Afin de mieux cerner les enjeux de la vaccination et de répondre aux interrogations qui subsistent, l'AMETRA06, l'AIST 83 et l'AISMT 13, services de prévention et de santé au travail représentés par Présanse Paca-Corse, co-organisent un webinaire le **lundi 31 janvier de 11h à 12h**.

> Programme complet et inscription gratuite [ICI](#).

Infos santé au travail

Nouvelle prolongation des aides Agefiph - FIPHP

Dans le contexte de la crise sanitaire, les aides pour répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap sont prolongées jusqu'au 28 février 2022. Elles ont pour objectifs d'aider à leur maintien en emploi, accueil, intégration et évolution professionnelle, à la mise en place du télétravail, au surcoût des équipements spécifiques...

Il en est de même pour les aides majorées à la conclusion d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation prenant effet au plus tard au 28/02/2022. > Plus d'info sur le site de l'Agefiph [ICI](#)

Les subventions Prévention 2022 pour les TPE sont lancées !

Vous êtes dirigeant d'une entreprise de moins de 50 salariés et souhaitez mettre en oeuvre des mesures pour protéger leur santé et leur sécurité au travail ? L'Assurance Maladie-Risques professionnels peut vous apporter un soutien financier à hauteur de 25 000 € maximum, dans la limite des budgets disponibles et de la durée de validité des aides proposées.

> Pour connaître les secteurs d'activités et les risques concernés, les conditions d'attribution et faire votre demande, rendez-vous sur le site de l'Assurance Maladie [ICI](#)

AMETRA06 INFO est édité par l'AMETRA06.

Siège et administration : Le Petra, 2-4 rue Jules Belleudy, 06200 NICE

Email : administratif@ametra06.org • Tél. : 04.92.00.24.70 • Contact : Sophie Chantelot - Chargée de communication : s.chantelot@ametra06.org

Suivez-nous sur [Linked in](#)

Visionnez nos webinaires sur notre chaîne [YouTube](#)

Retrouvez toute l'actualité de la santé au travail des services de prévention et de santé au travail de la région sur : presanse-pacacorse.org

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
SOUVENIR À L'ÉPREUVE DE LA SANTÉ